

MAZAL TOV - FÉLICITATIONS

Rabbin Ronen A. Abitbol, le Président M. Armand Ohana, le C.A. et le Kahal présentent leurs sincères félicitations et leurs vœux de bonheur à M. et Mme Patrick Benalal à l'occasion du mariage de leur fils

Kevin avec Miriam Sarah. Mazal-Tov ainsi que M. et Mme Marc Elbaz pour la naissance d'un garçon dans le foyer de Alison et Yossef Oliel. Mazal-Tov

NAHALOT - CE CHABBAT NOUS ÉLEVONS LA MÉMOIRE DE:

| | |
|------------------------------|------------------|
| Mimoun Elbaz Z"L | 1 Élou - 12 Août |
| Sol Laredo Z"L | 2 Élou - 13 Août |
| Prosper Massoud ben Simi Z"L | 3 Élou - 14 Août |
| Isa Malka Z"L | 3 Élou - 14 Août |
| Soulika bat Ester Z"L | 4 Élou - 15 Août |
| Fortune Cohen Z"L | 5 Élou - 16 Août |
| Salomon Dayan Z"L | 6 Élou - 17 Août |
| Simon bar Ester Parienté Z"L | 6 Élou - 17 Août |

KIDDOUCH CHABBAT

Est offert par: La Communauté

SÉOUDA CHÉLICHITE

Est offerte par: 1) M. Michel Elbaz pour la nahala de son père Mimoun Elbaz Z"L. 2) M. Yehouda Hayot pour la nahala de sa tante Soulika bat Esther Z"L. 3) M Paul Cohen pour la nahala de sa grand-mère Fortune Cohen Z"L. 4) M. Makhlof Parienté pour la nahala de son père Simon bar Esther Parienté Z"L.

KOLLEL HEKHAL SHALOM

DÉDIÉ À LA MÉMOIRE DE ÉLIRAN ELBAZ Z"L ET À LA MÉMOIRE DE YAACOV SALTIEL Z"L

FAITES VOUS UN CADEAUX VENEZ ETUDIER AVEC NOUS AU KOLLEL DES COURES POUR TOUS LES NIVEAUX
Rabbin Ronen A. Abitbol: 45minutes avant Mincha.

ROCH CHODESH ÉLOUL 5778
SAMEDI 11 ET DIMANCHE 12 AOÛT 2018
LE MOLAD SERA
LE SAMEDI 11 AOÛT 2018
À 19:33 + 9 PARTS DE L'HEURE

INFORMATION: www.hekhalshalom.com

Communauté Sépharade Hékhhal Shalom,
Synagogue - Kollél - Mikvé - Salle des fêtes
825 Grattan, Ville Saint-Laurent, H4M 2G4,
Tél: 514 747-4530 - Fax: 514 747-5283 - Mikvé: 514 747-7707

S.V.P VEUILLEZ RESERVER
VOS PLACES POUR LES FÊTES
YAMIN NORAIM 5779 - 2019
À PARTIR DE DIMANCHE 12 AOÛT 2018

Le Coin de la Halakha - LES SELI'HOT

1. C'est à Roch 'Hodech Eloul que Moché Rabénou, monta au Mont Sinaï afin de recevoir les deuxièmes Tables de la Loi. Il y demeura quarante jours jusqu'au 10 Tichre, jour de Kippour, date à laquelle le peuple fut pardonné pour le péché du Veau d'or. Ces quarante jours conservent depuis lors une grande valeur spirituelle et sont consacrés à la purification par des prières spéciales, appelées Séli'hot, signifiant invocation du pardon. **2.** Le lendemain de Roch 'Hodech Eloul, jusqu'à Kippour, on se lève en peu plus de bonne heure pour réciter les Séli'hot. On dit les Séli'hot avec beaucoup de concentration et tout particulièrement Vaya'avor (invocation des treize attributs divins de Miséricorde).

QU'EST-CE-QUE PRIER ? (www.lamed.fr)

Prier c'est laisser, notre âme s'élançant librement vers les hautes sphères célestes, l'accompagner de tout notre être dans cet élan vers D.ieu. Prier c'est vivre quelques instants dans l'intimité de notre D.ieu, associé à nos pensées et à nos actes les plus personnels. Prier c'est se blottir dans les bras de notre Père céleste pour y épancher notre cœur sans réserve, lui manifester notre reconnaissance et notre gratitude, puiser en lui le courage dans les revers que nous subissons, décharger notre conscience devant celui qui seul peut nous juger réellement. Prier c'est s'humilier devant le Souverain Maître qui dirige nos destinées, c'est lutter contre ce sentiment d'orgueil qui s'élève en nous et nous fait dire si souvent : " C'est grâce à nos seuls et propres efforts que nous réussissons dans la vie " Prier c'est établir entre D.ieu et nous une ligne de communication continue par laquelle il nous est possible de l'atteindre sans jamais être coupés et de recevoir aussi sa réponse, selon l'image de l'échelle de Jacob : " Les messagers divins y montaient et en descendaient ". Prier c'est, selon les Hassidimes, s'élever à des hauteurs vertigineuses au-dessus des contingences et des préoccupations d'ordre matériel. Prier c'est alimenter régulièrement la partie spirituelle de notre être, tout aussi bien que nous subvenons aux besoins de notre corps. Prier c'est recueillir à sa source et fortifier en soi les idées essentielles du judaïsme, telle que l'unité de D.ieu et du genre humain, le retour à Sion et l'avènement de l'ère messianique, que seules la prière a maintenues en nous vivaces malgré toutes les circonstances.

CHABBAT SHALOM

LE BULLETIN HÉBDOMADAIRE DE
NOTRE COMMUNAUTÉ

VOL. 5 No.16
CHABBAT 11 AOÛT 2018 - 30 AV 5778

PARACHA RÉEH

Allumage des bougies
du Chabbat: 19:52
Sortie du Chabbat: 20:58



Horaire des Offices - 2018 - 5778

Vendredi 10 Août 2018 - 29 AV 5778

Mincha suivie d'Arvit: 18:45

VEILLE DE ROCHE CHODESH ÉLOUL

Chabbat 11 Août 2018 - 30 AV 5778

Chahrit: 8:15

Cours du Rabbin Ronen Abitbol: 18:00

Mincha: 19:15 Séouda Chélichite suivie Arvit

ROCHE CHODESH ÉLOUL JOUR 1

Dimanche 12 Août 2018 - 1 ÉLOUL

Chahrit: 7:00 - 8:00

Mincha: 19:30 suivie d'Arvit

ROCHE CHODESH ÉLOUL JOUR 2

Lundi 13 Août au Jeudi 16 Août 2018

Chahrit: 6:00 - 7:00 - 7:45

Mincha 19:30 suivie d'Arvit

DÉBUT DES SELI'HOT

Vendredi 17 Août 2018 - 6 ÉLOUL 5778

Chahrit: 6:00 - 7:00 - 8:00

Mincha suivie d'Arvit: 18:45

Allumage des Bougies: 19:41

Les Seli'hot débutent Lundi 13 Août 2018

1^{er} Minyan 5:00 - 2^{ème} Minyan 6:00

3^{ème} Minyan 7:00

PARACHA RÉEH

Pessah, Chavouoth, Souccoth



Parachat
Réeh

Donner le Maâser est une Garantie
de la Richesse

Résumé de la Paracha :

- Choisir le chemin des Bénédiction ou les Malédiction.
- Le Temple devra être établi « au lieu que D.ieu choisira pour y faire demeurer Son nom ».
- Un faux prophète ou celui qui entraîne son prochain à servir les idoles doit être condamné à mort ; une cité idolâtre doit être détruite.
- Les signes qui permettent d'identifier les poissons et les animaux cachés, ainsi que la liste des oiseaux non-cachés sont répétés.
- La seconde dîme devra être consommé à Jérusalem ou bien être vendu pour de l'argent, lequel servira à acheter des nourritures à Jérusalem pour y être consommées sur place. Chaque trois an, cette seconde dîme est donnée aux pauvres.
- La mitsva de charité oblige un Juif à aider son prochain nécessiteux.
- Les Trois Fêtes de pèlerinage: Pessa'h, Chavouôt et Souccot – durant lesquelles chaque homme doit venir « voir et être vu » devant D.ieu au Saint Temple.

Rabbin Ronen A. Abitbol



Réeh et le mois d'Elul

La paracha de Réeh est toujours lue dans un temps lié au mois d'Elul, comme cette année-ci (5778 –2018), elle est lu le Chabbat même de Roch 'Hodech Elul.

Cela peut apparaître surprenant, car, à première vue, non seulement la paracha de Réeh et le mois d'Elul n'ont-ils aucun rapport entre eux, mais, au contraire, ils sont porteurs de significations opposées :

Dans le mois de Elul, l'accent est mis sur l'effort de l'homme pour se rapprocher de D-ieu, le « bien-aimé », selon le verset du Cantique des Cantiques qui est l'acrostiche du mot « Elul » : d'abord « **Ani Léoddi** – Je suis à mon bien-aimé », en conséquence de quoi l'homme mérite l'aide de D-ieu, « **Védodi Li** – mon bien-aimé est à moi » (Cantique, 6, 3). À l'inverse, la paracha de Réeh la paracha l'accent sur les relations de l'homme avec son prochain. L'esclave hébreu aussi sera libéré et devra recevoir des présents de son maître. La Mitsva de la Charité. L'esclave hébreu qui sera libéré et devra recevoir des cadeaux de son maître. Et la fin de la paracha, nous rappelle les trois fêtes de pèlerinage (pour y inclure les dons aux pauvres et la mitsva de se réjouir avec son prochain. Ce qu'il faut savoir est, que de la même manière que l'homme met de efforts pour se rapprocher de D-ieu, il doit mettre aussi de Grandes Efforts dans sa relations avec les personnes qui l'entourent.

Comment regarder le monde

« **Vois je te présente ce jour une bénédiction et une malédiction.** »

Dans la paracha de cette semaine Mochè Rabénou rappelle au bènè Israël que vivre une vie selon les recommandations de la Torah leur rapportera des bénédictions, alors qu'ignorer l'appel de D-ieu conduira inexorablement à une existence maudite.

Mochè fait précéder son adresse du mot hébreu Reéh, « vois ». « Vois je te présente ce jour une bénédiction et une malédiction. » Mais pourquoi « vois » ? Qu'y a-t-il donc à voir ? Leur montre-t-il quelque chose ? La Torah n'utilise pas de langage fleuri pour une simple raison stylistique ou poétique. Qu'y a-t-il derrière cette utilisation du terme Reéh ?

Il est clair que la manière dont nous regardons le monde et ceux qui nous entourent a un impact très fort sur notre mode de vie. L'emploi du verbe « voir » viens nous enseigner que nous somme influencer par de la manière dont nous verrons la vie entoure de nous. Donc Il sera fort utile pour tout le monde de voir les choses toujours avec un bon œil, et toujours considérer son prochain avec un regard plein de compassion, de compréhension et de bienveillance.

Histoire – Voir Seulement le Bien

Il est raconté sur le Rabbi Lévi Its'hak de Berditchev Zt"l qu'un jour a rencontrer un vigoureux jeune homme qui mangeait ouvertement le jour de Yom Kippour. Le Rabbi suggéra que peut-être il se sentait mal. Le garçon assura qu'il ne s'était jamais senti aussi bien. Peut-être avait-il oublié que ce jour était le saint jour de jeûne de Yom Kippour.

« Qui ne sait pas que c'est Yom Kippour aujourd'hui ? » répondit le jeune homme.

Peut-être ignorait-il qu'en ce jour les Juifs ne mangent pas. « Chaque enfant, dès son plus jeune âge, sait bien que Yom Kippour est un jour de jeûne, Rabbi ! »

Alors Rabbi Lévi Its'hak leva les yeux vers le ciel et s'exclama : « Maître de l'univers, regarde comme ton peuple est merveilleux ! Voilà un Juif qui, malgré tout, refuse à mentir ! »

Le Rabbi de Berditchev avait le don de toujours considérer son prochain avec un regard plein de compassion, de compréhension et de bienveillance. (Yossy Goldman)

Fais attention à bien prélever

Prélève la dime de tout ta récolte (Devarim 14, 22)

Le Midrach nous raconte l'histoire d'un homme riche qui possédait un champ dont la production annuelle était de 1000 Kour (environ 250 m³ – de récolte). Son propriétaire prélevait 100 Kour à titre de Maâsser (dîme), et il fit ainsi chaque année. Jusqu'au jour où, sentant qu'il allait bientôt quitter ce monde, il appela son fils et lui dit : « Sache que ce champ, que je te laisse en héritage, produit 1000 Kour de blé par an ; il a satisfait à tous mes besoins, toute ma vie durant ! Fais attention à bien prélever 100 Kour chaque année comme je l'ai fait ! »

Puis il rendit l'âme et son fils prit sa succession.

La première année, il fit comme son père lui avait ordonné ; mais dès la deuxième année, estimant qu'une quantité de 100 Kour était trop importante, il a soustrait 10 Kour. Mais l'année suivante, le champ ne produisit que 900 Kour ! Il continua ainsi les années suivantes il donnait à chaque fois 10 Kour de moins de Maasser, et le champ diminuait de 100 Kour en production ! Jusqu'au jour où le champ ne donna en tout et pour tout que 100 Kour !

L'entourage de ce malchanceux, suivant de près « l'affaire », se rendit chez lui vêtu des habilles blancs. En les voyant apparaître, il leur dit : « Vous venez vous réjouir des malheurs d'un pauvre homme qui a été puni par le ciel » ?

Ils répondirent : « 'Has VeChalom ! Nous venons nous réjouir de ta nouvelle fonction : au départ tu étais exploitant d'un champ et Hachem était le Cohen – Il recevait donc la dime échue au Cohen ; tu es maintenant devenu, toi, le Cohen – tu ne reçois que le dixième de la production d'autrefois, et Hachem est le patron du champ – c'est donc Lui qui garde tout ! ... Tout cela parce que tu n'as pas cessé de diminuer le Maâsser ... (Le Repas du Roi - DAAT 'HAKHAMIM)

Le Maâsser une Garantie de la Richesse

Il est écrit dans la Guémara Taânit (9a) que prélever le Maâsser (la dime) est une garantie de s'enrichir, et D-ieu... dit : « Epreuvez-moi également avec cela. »

Le Rav Ben Ich 'Hai raconte l'histoire d'un homme qui est venu à la synagogue écouter son cours. Après avoir entendu le Ben Ich 'Hai dire qu'il est écrit que si on prélève la dime on s'enrichit, il commença à la prélever et s'enrichit.

Il vint un autre chabbat écouté le Ben Ich 'Hai qui dit qu'il est important de respecter sa femme afin de s'enrichir. Le Rav expliqua que s'il respectait sa femme, qu'il lui achèterait de beaux habits, lui parlait calmement et joyeusement, ce serait de bons augures pour s'enrichir. Cet homme vint voir le Rav et lui demanda la raison pour laquelle il n'avait pas dit d'abord cette deuxième condition avant d'enseigner de donner le maâsser de son argent ? Car dans le deuxième cas l'homme investie son argent chez lui (sa femme), à la place de le donner aux autres (aux pauvres).

Le Ben Ich 'Hai le consola en disant qu'il était écrit dans le livre des Psaumes (49, 17) : « Ne soit pas alarmé si quelqu'un s'enrichit et voit s'accroître le luxe de sa maison ! Car, quand il mourra, il n'emportera rien. » Lorsque un homme respecte sa « maison » (sa femme), il s'agit d'une grande mitsva, mais à sa mort, il ne prendra rien avec lui à l'autre monde, du fait qu'il a profité d'une partie avec ce monde. Mais celui qui a donné aux autres et il n'a profité directement de ce qu'il a donné, alors cela lui est garder pour le monde futur. (Rav Mordekcai Eliyahou Zt "l)

Paroles de Nos Sages

Il est rapporté dans le Midrach sur Kohelet : « Si tu veux faire de la Tsedaka, fais la avec ceux qui placent tous leurs efforts dans l'étude de la Torah ».

On explique ce Midrash de la façon suivante : Si tu désires que la Tsedaka que tu donnes, soit « faite », c'est-à-dire, qu'elle soit complète et fructueuse, fais la avec les Talmidé 'Hakhamim qui placent tous leurs efforts dans l'étude dans la Torah.

Il est donc une grande Mitsva supérieure à tout d'aider les Talmidé 'Hakhamim (érudits dans la Torah) nécessaires, par exemple les Avrekhim (étudiants) qui étudient la Torah avec une réelle assiduité, sans avoir de quoi vivre. Celui qui les aide, verra résider le mérite de la Torah dans tout ce qu'il entreprend.

Les Seli'hot débutent Lundi 13 Août 2018

1^{er} Minyan 5:00 - 2^{ème} Minyan 6:00

3^{ème} Minyan 7:00

CE BULLETIN A ÉTÉ COMMANDITÉ PAR:

M. MAKHLOUF PARIENTÉ POUR LA NAHALA DE SON PÈRE

SIMON BAR ESTER PARIENTÉ Z"l

VEUILLEZ CONTACTER LE BUREAU AU (514) 747-4530

POUR LA COMMANDITE DE CE BULLETIN

